

REGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Année scolaire 2021/2022

Préambule

Le service de restauration scolaire mis en place par la collectivité de Vignacourt est un service facultatif que la commune propose aux familles dont les enfants sont scolarisés sur son territoire. Ce service permet, au-delà de fournir un repas de qualité nutritionnel, d'assurer un accueil des enfants durant la pause méridienne.

Les repas sont fabriqués en cuisine centrale par un prestataire. Les repas sont donc commandés par avance et livrés à la cantine selon la technique de la liaison froide. Le service de restauration est assuré par des agents municipaux.

Pour cela, des règles sont prévues dans ce règlement et doivent être respectées

1 – LES INSCRIPTIONS

- Chaque enfant fréquentant l'école maternelle ou primaire devra être inscrit pour bénéficier du service de la cantine.
- Le Règlement ainsi que les fiches d'inscription seront remis en Juin 2020, ces documents peuvent aussi être retirés sur le site internet de la commune «vignacourt.fr» - dans la rubrique **Restauration Scolaire**.
- Le Règlement ainsi que la fiche d'inscription pour la 1^{ère} période de l'année scolaire 2021/2022 du 02/09/2021 au 22/10/2021, devront être déposés dans les boîtes aux lettres spécifiques de la cantine (à côté du réfectoire ou à côté du parking à vélo/salle polyvalente) dûment complétés et signés **pour le 30/07/2021**.
- Les fiches d'inscription* pour les périodes suivantes seront également à déposer dans ces boîtes aux lettres (**fiches disponibles via le site internet «vignacourt.fr»*), selon le calendrier suivant :
 - Période 2 du 08/11/2021 au 17/12/2021 pour le 18/10/2021
 - Période 3 du 03/01/2022 au 04/02/2022 pour le 13/12/2021
 - Période 4 du 21/02/2022 au 08/04/2022 pour le 31/01/2022
 - Période 5 du 25/04/2022 au 05/07/2022 pour le 04/04/2022

2 – PAIEMENT

Pour le règlement, une facturation mensuelle sera à régler en mairie.

Les règlements s'effectuent en Mairie par chèque ou espèces ainsi que sur le site www.vignacourt.fr par carte bancaire.

La Mairie est ouverte le lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h

Le mardi 8h30-12h/13h30-17h le vendredi 8h30-12h/13h30-17h

En cas d'absence de règlement de la facture dans le délai fixé et après relance de la commune, le Trésor Public procédera au recouvrement de la créance.

3 – TARIFS

Les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2021/2022 sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

Tarifs en vigueur : 3.35 € pour 1 enfant ou 2 enfants
 3.00 € pour 3 enfants et +
 3.45 € pour extérieur
 5.55 € tarif plein

Ils peuvent évoluer en cours d'année après délibération du Conseil Municipal.

Si votre enfant n'est pas inscrit à la restauration scolaire conformément aux modalités de ce règlement, son repas vous sera facturé au tarif plein en vigueur, soit 5.55 €.

4 – MODIFICATION DES INSCRIPTIONS

Toute modification des fiches d'inscription devra impérativement être signalée avant 9h30, et 48 heures avant le jour concerné au 06 72 91 13 60.

Les absences non signalées dans ce délai seront facturées. Les inscriptions hors de ce délai seront facturées au tarif le plus élevé.

5 – ABSENCES

⇒ Les absences pour raisons médicales ne seront pas facturées si elles sont signalées avant 9h30 le jour de l'absence et justifiées par un certificat médical transmis sous 48 heures. Si la durée de l'absence n'est pas connue avant 9h30, elle devra être communiquée dans la journée au 06 72 91 13 60 ou par mail à mairie@vignacourt.fr.

⇒ En cas d'absence des professeurs (hors période Covid), le repas de l'enfant inscrit à la cantine et repris à l'initiative des parents est facturé.

6 – REGLES DE VIE

Le temps de restauration doit rester un moment de détente et de convivialité. Les enfants sont encadrés par du personnel municipal. La règle de vie du restaurant scolaire exige des enfants, obéissance et politesse envers le personnel qui s'efforce de faire du temps passé du repas un moment éducatif privilégié.

Tout comportement irrespectueux envers le personnel municipal ou envers les autres enfants, fera l'objet d'une sanction par un avertissement écrit de la Mairie, adressé aux parents. En cas de récidive ou de problème d'une gravité particulière, une exclusion immédiate pourra être décidée.

Il appartient aux parents d'informer et d'expliquer à leurs enfants les règles et de prendre connaissance de leurs responsabilités afin de pouvoir bénéficier de ce service de restauration scolaire.

REGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE **Applicable à partir de la rentrée scolaire 2021-2022**

A remplir et à signer obligatoirement par un parent responsable de l'enfant

Un exemplaire est à conserver par les parents et le second par la mairie

Le Règlement est consultable en ligne : www.vignacourt.fr

La signature de ce document est obligatoire et conditionnera l'inscription de l'enfant à la cantine ainsi que l'acceptation pleine et entière des modalités de ce Règlement.

Je soussigné :(nom et prénom du ou des parents)

Parent de l'enfant :(prénom de l'enfant),
scolarisé à l'école Maternelle/Primaire de Vignacourt.

Certifie avoir pris connaissance du présent Règlement et m'engage à le respecter.

Personne à prévenir en cas de problème :

Téléphone maison :

Téléphone portable :

Email obligatoire pour le paiement en ligne :

Nom et téléphone du médecin traitant :

Observations particulières : (allergies alimentaires...)

A le

Signature du ou des responsables légaux de l'enfant

Suivie de la mention « lu et approuvé »

Exemplaire à conserver par les parents

Mairie de Vignacourt - 222 rue Godard Dubuc - 80650 VIGNACOURT
Tél : 03 22 39 44 00 – courriel : mairie@vignacourt.fr

REGLEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE Applicable à partir de la rentrée scolaire 2021-2022

A remplir et à signer obligatoirement par un parent responsable de l'enfant

Un exemplaire est à conserver par les parents et le second par la mairie

Le Règlement est consultable en ligne : www.vignacourt.fr

La signature de ce document est obligatoire et conditionnera l'inscription de l'enfant à la cantine ainsi que l'acceptation pleine et entière des modalités de ce Règlement.

Je soussigné :(nom et prénom du ou des parents)

Parent de l'enfant :(prénom de l'enfant),
scolarisé à l'école Maternelle/Primaire de Vignacourt.

Certifie avoir pris connaissance du présent Règlement et m'engage à le respecter.

Personne à prévenir en cas de problème :

Téléphone maison :

Téléphone portable :

Email obligatoire pour le paiement en ligne :

Nom et téléphone du médecin traitant :

Observations particulières : (allergies alimentaires...)

.....

.....

A le

Signature du ou des responsables légaux de l'enfant

Suivie de la mention « lu et approuvé »

Exemplaire à remettre avec la 1^{ère} fiche d'inscription